



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général adjoint de la Municipalité de Saint-Damien, à l'effet que :

Au cours de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue par vidéoconférence à 20 heures le mardi 16 février 2021, le Conseil statuera sur la demande d'usage conditionnel suivante :

**Usage conditionnel de type « Résidence de tourisme »
(Dossier 2021-007)**

6808, chemin de l'Église

Emplacement

Lot 5 860 220, Cadastre du Québec

Lot visé

Objet de la demande :

Autoriser un usage conditionnel de type « Résidence de tourisme » pour l'habitation portant l'adresse civique 6808, chemin de l'Église.

Considérant la pandémie de COVID 19, le public ne peut assister à la séance du conseil municipal.

Par conséquent, vous pouvez vous faire entendre sur la présente demande en nous transmettant vos questions et/ou commentaires par courriel à l'adresse urbanisme@st-damien.com ou par courrier à l'adresse 6850, chemin Montauban, Saint-Damien (Québec) J0K 2E0 avant le 15 février à 16 h 30.

Donné à Saint-Damien, ce 29 janvier 2021.



Eric Gélinas M.ATDR
Directeur général adjoint